

**Solids NMR Sample Kit 1.2mm-6mm Probes, Part Number G5232-85001****SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

<b>Nom du produit</b>	: Solids NMR Sample Kit 1.2mm-6mm Probes, Part Number G5232-85001		
<b>N° d'article (Kit)</b>	: G5232-85001		
<b>N° d'article</b>	: Adamantane	100277	
	: Ammonium dihydrogenphosphate	204005	
	: Glycine-15N	299294	
	: Hexamethylbenzene	322377	
	: Potassium bromide	P0838	

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées	
Chimie analytique.	
Glass vials	
4 X 5 g, 1 x 1 g	
Adamantane	5 g
Ammonium dihydrogenphosphate	5 g
Glycine-15N	1 g
Hexamethylbenzene	5 g
Potassium bromide	5 g

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Agilent Technologies Manufacturing GmbH & Co. KG  
Hewlett-Packard-Str. 8  
76337 Waldbronn  
Allemagne  
0800 603 1000

**Adresse email de la personne responsable pour cette FDS** : pdl-msds\_author@agilent.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture)** : CHEMTREC®: +(33)-975181407

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

<b>Définition du produit</b>	: Adamantane	Substance mono-constituant
	: Ammonium dihydrogenphosphate	Substance mono-constituant
	: Glycine-15N	Substance mono-constituant
	: Hexamethylbenzene	Mélange
	: Potassium bromide	Substance mono-constituant

**Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]****Adamantane**

H319 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2  
H400 TOXICITÉ AIGUË POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1  
H410 TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1

**Hexamethylbenzene**

H413 TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 4

**SECTION 2: Identification des dangers****Potassium bromide**

H315	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
H335	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
H373	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2
H412	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3

<b>Composants de toxicité inconnue</b>	: Adamantane	Non applicable.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Non applicable.
	Glycine-15N	Non applicable.
	Hexamethylbenzene	Pourcentage du mélange constitué de composants de toxicité inconnue : 100%
	Potassium bromide	Non applicable.

**Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]**

Adamantane	Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.
Ammonium dihydrogenphosphate	Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.
Glycine-15N	Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 67/548/CEE et ses amendements.
Hexamethylbenzene	Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.
Potassium bromide	Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

<b>Classification</b>	: Adamantane	N; R50/53
	Ammonium dihydrogenphosphate	Non classé.
	Glycine-15N	Non classé.
	Hexamethylbenzene	Non classé.
	Potassium bromide	T; R48/23 Xi; R36/37/38

<b>Dangers pour la santé humaine</b>	: Adamantane	Non applicable.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Non applicable.
	Glycine-15N	Non applicable.
	Hexamethylbenzene	Non applicable.
	Potassium bromide	Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

<b>Dangers pour l'environnement</b>	: Adamantane	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Non applicable.
	Glycine-15N	Non applicable.
	Hexamethylbenzene	Non applicable.
	Potassium bromide	Non applicable.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Pictogrammes de danger :**



**SECTION 2: Identification des dangers**

<b>Mention d'avertissement</b>	: Adamantane	Attention
	Ammonium dihydrogenphosphate	Pas de mention d'avertissement.
<b>Mentions de danger</b>	: Adamantane	Pas de mention d'avertissement.
		Pas de mention d'avertissement.
		Attention
		<b>GHS07</b> - Provoque une sévère irritation des yeux.
		<b>GHS09</b> - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Glycine-15N	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Hexamethylbenzene	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
	Potassium bromide	<b>GHS07</b> - Provoque une irritation cutanée. Peut irriter les voies respiratoires. Provoque une sévère irritation des yeux.
		<b>GHS08</b> - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseils de prudence</b>		
<b>Prévention</b>	: Adamantane	P280 - Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Non applicable.
	Glycine-15N	Non applicable.
	Hexamethylbenzene	P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
	Potassium bromide	P280 - Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P260 - Ne pas respirer les poussières.
<b>Intervention</b>	: Adamantane	P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Non applicable.
	Glycine-15N	Non applicable.
	Hexamethylbenzene	Non applicable.
	Potassium bromide	P304 + P340 + P312 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
<b>Stockage</b>	: Adamantane	Non applicable.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Non applicable.
	Glycine-15N	Non applicable.
	Hexamethylbenzene	Non applicable.
	Potassium bromide	P405 - Garder sous clef.

**SECTION 2: Identification des dangers**

<b>Élimination</b>	: Adamantane	P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Non applicable.
	Glycine-15N	Non applicable.
	Hexamethylbenzene	P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
	Potassium bromide	P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

<b>Ingrédients dangereux</b>	: <b>Adamantane</b>	
	Adamantane	
	<b>Ammonium dihydrogenphosphate</b>	
	Ammonium dihydrogenphosphate	
	<b>Glycine-15N</b>	
	Glycine-15n	

<b>Éléments d'étiquetage supplémentaires</b>	: <b>Potassium bromide</b>	
	Potassium bromide	
	: Adamantane	Non applicable.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Non applicable.
	Glycine-15N	Non applicable.
	Hexamethylbenzene	Non applicable.
	Potassium bromide	Non applicable.

**Exigences d'emballages spéciaux**

<b>Avertissement tactile de danger</b>	: Adamantane	Non applicable.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Non applicable.
	Glycine-15N	Non applicable.
	Hexamethylbenzene	Non applicable.
	Potassium bromide	Non applicable.

**2.3 Autres dangers**

<b>Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification</b>	: Adamantane	Aucun connu.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Aucun connu.
	Glycine-15N	Les nuages de poussière fine peuvent former un mélange explosif avec l'air. La manipulation et/ou la transformation de cette substance peuvent éventuellement générer une poussière capable de provoquer une irritation mécanique des yeux, de la peau, du nez et de la gorge.
	Hexamethylbenzene	Aucun connu.
	Potassium bromide	Aucun connu.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

<b>Substance/mélange</b>	: Adamantane	Substance mono-constituant
	Ammonium dihydrogenphosphate	Substance mono-constituant
	Glycine-15N	Substance mono-constituant
	Hexamethylbenzene	Mélange
	Potassium bromide	Substance mono-constituant

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification		Type
			67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
<b>Adamantane</b> Tricyclo[3.3.1.1.3,7] décane	CE: 206-001-4 CAS: 281-23-2	100	N; R50/53	Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	[A]
<b>Ammonium dihydrogenphosphate</b> Dihydrogénoorthophosphate d'ammonium	CE: 231-764-5 CAS: 7722-76-1	100	Non classé.	Non classé.	[A]
<b>Glycine-15N</b> Glycine-15n	CE: 200-272-2 CAS: 7299-33-4	100	Non classé.	Non classé.	[A]
<b>Hexamethylbenzene</b> Hexaméthylbenzène	CE: 201-777-0 CAS: 87-85-4	>=90	Non classé.	Aquatic Chronic 4, H413	[1]
<b>Potassium bromide</b> bromure de potassium	CE: 231-830-3 CAS: 7758-02-3	100	T; R48/23 Xi; R36/37/38	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires) STOT RE 2, H373 (système nerveux central (SNC)) Aquatic Chronic 3, H412	[A]
			<b>Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci- dessus.</b>	<b>Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.</b>	

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Contact avec les yeux** : Adamantane

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ammonium dihydrogenphosphate

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Glycine-15N

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Hexamethylbenzene

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures.

**SECTION 4: Premiers secours**

		Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.
	Potassium bromide	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	: Adamantane	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
	Glycine-15N	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
	Hexamethylbenzene	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
	Potassium bromide	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

**SECTION 4: Premiers secours**

<b>Contact avec la peau</b>	: Adamantane	Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	Glycine-15N	Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	Hexamethylbenzene	Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
	Potassium bromide	Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
<b>Ingestion</b>	: Adamantane	Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Rincez la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	Glycine-15N	Rincez la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	Hexamethylbenzene	Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la

**SECTION 4: Premiers secours**

	Potassium bromide	santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Consulter un médecin après toute exposition ou en cas de malaise. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
<b>Protection des sauveteurs</b>	: Adamantane	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
	Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
	Hexamethylbenzene	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
	Potassium bromide	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Effets aigus potentiels sur la santé**

<b>Contact avec les yeux</b>	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N	Provoque une irritation oculaire. Aucun effet important ou danger critique connu.
	Hexamethylbenzene Potassium bromide	Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une irritation des yeux. Aucun effet important ou danger critique connu. Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Inhalation</b>	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate	Aucun effet important ou danger critique connu. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.
	Glycine-15N	Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une irritation du nez, de la gorge et des poumons. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour



**SECTION 4: Premiers secours**

	Hexamethylbenzene Potassium bromide	la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés. Aucun effet important ou danger critique connu. Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Contact avec la peau</b>	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Ingestion</b>	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Provoque une irritation cutanée. Peut être irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac. Aucun effet important ou danger critique connu.
<b><u>Signes/symptômes de surexposition</u></b>		
<b>Contact avec les yeux</b>	: Adamantane	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation larmolement rougeur Aucune donnée spécifique.
	Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
	Hexamethylbenzene Potassium bromide	Aucune donnée spécifique. Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
<b>Inhalation</b>	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
	Hexamethylbenzene Potassium bromide	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux Aucune donnée spécifique. Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux
<b>Contact avec la peau</b>	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
<b>Ingestion</b>	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**SECTION 4: Premiers secours**

<b>Note au médecin traitant</b>	: Adamantane	Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
	Ammonium dihydrogenphosphate	En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
	Glycine-15N	En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
	Hexamethylbenzene	Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
	Potassium bromide	Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
<b>Traitements spécifiques</b>	: Adamantane	Pas de traitement particulier.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Pas de traitement particulier.
	Glycine-15N	Pas de traitement particulier.
	Hexamethylbenzene	Pas de traitement particulier.
	Potassium bromide	Pas de traitement particulier.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	: Adamantane	Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
	Glycine-15N	Utiliser de la poudre EXTINGTRICE.
	Hexamethylbenzene	Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
	Potassium bromide	Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	: Adamantane	Aucun connu.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Aucun connu.
	Glycine-15N	Ne pas utiliser de jet d'eau.
	Hexamethylbenzene	Aucun connu.
	Potassium bromide	Aucun connu.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

<b>Dangers dus à la substance ou au mélange</b>	: Adamantane	Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
	Glycine-15N	Les nuages de poussière fine peuvent former un mélange explosif avec l'air.
	Hexamethylbenzene	Cette substance peut être nocive à long terme pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
	Potassium bromide	Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****Produits de combustion dangereux** : Adamantane

d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Ammonium dihydrogenphosphate

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone

Glycine-15N

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
oxydes d'azote  
oxydes de phosphore

Hexamethylbenzene

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes d'azote

Potassium bromide

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
composés halogénés  
oxyde/oxydes de métal

**5.3 Conseils aux pompiers****Précautions spéciales pour les pompiers** : Adamantane

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Ammonium dihydrogenphosphate

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Glycine-15N

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Hexamethylbenzene

Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Potassium bromide

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Adamantane

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

Ammonium dihydrogenphosphate

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

Glycine-15N	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.
Hexamethylbenzene	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.
Potassium bromide	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Pour les non-secouristes :** Adamantane

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Ammonium dihydrogenphosphate

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Glycine-15N

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les poussières. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Hexamethylbenzene

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Potassium bromide

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

<b>Pour les secouristes</b>	: Adamantane	ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».
	Glycine-15N	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».
	Hexamethylbenzene	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».
	Potassium bromide	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».
<b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b>	: Adamantane	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.
	Glycine-15N	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.
	Hexamethylbenzene	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.
	Potassium bromide	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

<b>Méthodes de nettoyage</b>	: Adamantane	Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Éviter la formation de poussières. L'utilisation d'un aspirateur à filtre HEPA réduira la dispersion des poussières. Placer la matière déversée dans un récipient à déchet dédié convenablement étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
	Glycine-15N	Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
	Hexamethylbenzene	Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
	Potassium bromide	Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Éviter la formation de poussières. Ne pas balayer à sec. Aspirer les poussières avec un équipement doté d'un filtre HEPA et les placer dans un récipient à déchet fermé et convenablement étiqueté. Placer la matière déversée dans un récipient à déchet dédié convenablement étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

**6.4 Référence à d'autres sections** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
 Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
 Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

<b>Mesures de protection</b>	: Adamantane	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le rejet dans l'environnement. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
	Glycine-15N	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter de respirer les poussières. Éviter la formation de poussière pendant la manipulation et éviter toutes les sources d'inflammation possibles (étincelle ou flamme). Empêcher l'accumulation de poussière. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Les équipements électriques et éclairages doivent être protégés conformément aux normes en vigueur afin d'éviter le contact de la poussière avec les surfaces chaudes, les étincelles ou autres sources d'inflammation. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et

**SECTION 7: Manipulation et stockage**

		en reliant électriquement les récipients et l'équipement avant le transfert du produit.
	Hexamethylbenzene	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le rejet dans l'environnement. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
	Potassium bromide	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Adamantane	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.
	Glycine-15N	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.
	Hexamethylbenzene	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.
	Potassium bromide	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

**SECTION 7: Manipulation et stockage**

<b>7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	: Adamantane	Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
	Glycine-15N	Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
	Hexamethylbenzene	Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
	Potassium bromide	Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

<b>Recommandations</b>	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Applications industrielles, Applications professionnelles. Applications industrielles, Applications professionnelles.  Applications industrielles, Applications professionnelles. Applications industrielles, Applications professionnelles. Applications industrielles, Applications professionnelles.
------------------------	---	--

**Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non applicable.



**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

**Procédures de surveillance recommandées**

: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

**Doses dérivées avec effet**

Aucune DNEL disponible.

**Concentrations prédites avec effet**

Aucune PNEC disponible.

**8.2 Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

**Mesures de protection individuelles****Mesures d'hygiène**

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

**Protection des yeux/du visage**

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

**Protection de la peau****Protection des mains**

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

**Protection corporelle**

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

**Autre protection cutanée**

: Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- Protection respiratoire** : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Aspect

<b>État physique</b>	: Adamantane	Solide. [Solide cristallin.]
	Ammonium dihydrogenphosphate	Solide. [Solide cristallin.]
	Glycine-15N	Solide. [Poudre.]
	Hexamethylbenzene	Solide. [Solide cristallin.]
	Potassium bromide	Solide.
<b>Couleur</b>	: Adamantane	Beige.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Incolore.
	Glycine-15N	Blanc.
	Hexamethylbenzene	Jaune.
	Potassium bromide	Non disponible.
<b>Odeur</b>	: Adamantane	Non disponible.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Non disponible.
	Glycine-15N	Inodore.
	Hexamethylbenzene	Non disponible.
	Potassium bromide	Non disponible.
<b>Seuil olfactif</b>	: Adamantane	Non disponible.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Non disponible.
	Glycine-15N	Non disponible.
	Hexamethylbenzene	Non disponible.
	Potassium bromide	Non disponible.
<b>pH</b>	: Adamantane	Non applicable.
	Ammonium dihydrogenphosphate	7.8 à 8.2 [Conc. (% poids / poids): 5%]
	Glycine-15N	Non disponible.
	Hexamethylbenzene	Non disponible.
	Potassium bromide	5 à 6 [Conc. (% poids / poids): 119%]
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	: Adamantane	209 à 212°C
	Ammonium dihydrogenphosphate	190°C
	Glycine-15N	290°C
	Hexamethylbenzene	164 à 166°C
	Potassium bromide	734°C
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	: Adamantane	Non disponible.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Se décompose.
	Glycine-15N	Se décompose.
	Hexamethylbenzene	264°C
	Potassium bromide	1453°C

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

<b>Point d'éclair</b>	: Adamantane	Non disponible.
	Ammonium	Non disponible.
	dihydrogenphosphate	
	Glycine-15N	Non disponible.
	Hexamethylbenzene	Non disponible.
<b>Taux d'évaporation</b>	Potassium bromide	Non disponible.
	: Adamantane	Non disponible.
	Ammonium	Non disponible.
	dihydrogenphosphate	
	Glycine-15N	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Hexamethylbenzene	Non disponible.
	Potassium bromide	Non disponible.
	: Adamantane	Non disponible.
	Ammonium	Non disponible.
	dihydrogenphosphate	
<b>Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Glycine-15N	Non disponible.
	Hexamethylbenzene	Non disponible.
	Potassium bromide	Non disponible.
	: Adamantane	Non disponible.
	Ammonium	Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	dihydrogenphosphate	
	Glycine-15N	Non disponible.
	Hexamethylbenzene	Non disponible.
	Potassium bromide	Non disponible.
	: Adamantane	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Ammonium	Non disponible.
	dihydrogenphosphate	
	Glycine-15N	Non disponible.
	Hexamethylbenzene	5.6 [Air = 1]
	Potassium bromide	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	: Adamantane	1.07
	Ammonium	1.8
	dihydrogenphosphate	
	Glycine-15N	Non disponible.
	Hexamethylbenzene	1.063
<b>Solubilité(s)</b>	Potassium bromide	2.75
	: Adamantane	Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
	Ammonium	Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
	dihydrogenphosphate	
	Glycine-15N	Très légèrement soluble dans les substances suivantes: acétone.
<b>Coefficient de partage: n- octanol/eau</b>	Insoluble dans les substances suivantes: éther diéthylique.	
	Hexamethylbenzene	Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
	Potassium bromide	Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
	: Adamantane	4.24
	Ammonium	Non disponible.
	dihydrogenphosphate	
	Glycine-15N	-3.21
	Hexamethylbenzene	5.11
	Potassium bromide	Non disponible.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	: Adamantane	Non disponible.
	Ammonium	Non disponible.
	dihydrogenphosphate	
	Glycine-15N	Non disponible.
	Hexamethylbenzene	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Potassium bromide	Non disponible.
	: Adamantane	Non disponible.
	Ammonium	Non disponible.
	dihydrogenphosphate	
	Glycine-15N	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Hexamethylbenzene	Non disponible.
	Potassium bromide	Non disponible.
	: Adamantane	Non disponible.
	Ammonium	Non disponible.
	dihydrogenphosphate	
<b>Propriétés explosives</b>	Glycine-15N	Non disponible.
	Hexamethylbenzene	Non disponible.
	Potassium bromide	Non disponible.
	: Adamantane	Non disponible.
	Ammonium	Non disponible.

**9.2 Autres informations**

Aucune information additionnelle.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

<b>10.1 Réactivité</b>	: Adamantane	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
	Ammonium	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
	dihydrogenphosphate	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
	Glycine-15N	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
	Hexamethylbenzene	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Potassium bromide	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
	: Adamantane	Le produit est stable.
	Ammonium	Le produit est stable.
	dihydrogenphosphate	
	Glycine-15N	Le produit est stable.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Hexamethylbenzene	Le produit est stable.
	Potassium bromide	Le produit est stable.
	: Adamantane	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
	Ammonium	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
	dihydrogenphosphate	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Glycine-15N	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
	Hexamethylbenzene	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
	Potassium bromide	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
	: Adamantane	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
	Ammonium	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

<b>10.4 Conditions à éviter</b>	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N  Hexamethylbenzene Potassium bromide	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.  Eviter la formation de poussière pendant la manipulation et éviter toutes les sources d'inflammation possibles (étincelle ou flamme). Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant électriquement les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Empêcher l'accumulation de poussière. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N  Hexamethylbenzene Potassium bromide	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.  Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	: Adamantane  Ammonium dihydrogenphosphate  Glycine-15N  Hexamethylbenzene  Potassium bromide	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
<b>Adamantane</b> Tricyclo[3.3.1.1 <sup>3,7</sup> ]décane	DL50 Orale	Rat	>10 g/kg	-
<b>Glycine-15N</b> Glycine-15n	DL50 Orale	Rat	7930 mg/kg	-
<b>Potassium bromide</b> bromure de potassium	DL50 Orale	Rat	3070 mg/kg	-

Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

Irritation/Corrosion

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
<b>Adamantane</b> Tricyclo[3.3.1.1 <sup>3,7</sup> ]décane	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	50 milligrams	-

Sensibilisant

**SECTION 11: Informations toxicologiques****Conclusion/Résumé** : Non disponible.**Toxicité chronique / Cancérogénicité / Mutagénicité / Tératogénicité / Toxicité pour la reproduction**

Non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
<b>Potassium bromide</b> bromure de potassium	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
<b>Potassium bromide</b> bromure de potassium	Catégorie 2	Indéterminé	système nerveux central (SNC)

**Danger par aspiration**

Non disponible.

**Informations sur les voies d'exposition probables** : peau Yeux Ingestion Inhalation**Effets aigus potentiels sur la santé**

<b>Inhalation</b>	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate  Glycine-15N	Aucun effet important ou danger critique connu. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés. Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une irritation du nez, de la gorge et des poumons. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.
<b>Ingestion</b>	: Hexamethylbenzene Potassium bromide : Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Aucun effet important ou danger critique connu. Peut irriter les voies respiratoires. Peut être irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.
<b>Contact avec la peau</b>	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Provoque une irritation cutanée.
<b>Contact avec les yeux</b>	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N  Hexamethylbenzene Potassium bromide	Provoque une irritation oculaire. Aucun effet important ou danger critique connu.  Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une irritation des yeux. Aucun effet important ou danger critique connu. Provoque une sévère irritation des yeux.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

<b>Inhalation</b>	:	Adamantane	Aucune donnée spécifique.
		Ammonium dihydrogenphosphate	Aucune donnée spécifique.
		Glycine-15N	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux
		Hexamethylbenzene	Aucune donnée spécifique.
		Potassium bromide	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux
<b>Ingestion</b>	:	Adamantane	Aucune donnée spécifique.
		Ammonium dihydrogenphosphate	Aucune donnée spécifique.
		Glycine-15N	Aucune donnée spécifique.
		Hexamethylbenzene	Aucune donnée spécifique.
		Potassium bromide	Aucune donnée spécifique.
<b>Contact avec la peau</b>	:	Adamantane	Aucune donnée spécifique.
		Ammonium dihydrogenphosphate	Aucune donnée spécifique.
		Glycine-15N	Aucune donnée spécifique.
		Hexamethylbenzene	Aucune donnée spécifique.
		Potassium bromide	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
<b>Contact avec les yeux</b>	:	Adamantane	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation larmolement rougeur
		Ammonium dihydrogenphosphate	Aucune donnée spécifique.
		Glycine-15N	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
		Hexamethylbenzene	Aucune donnée spécifique.
		Potassium bromide	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Exposition de courte durée**

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.

**Effets potentiels différés** : Non disponible.

**Exposition prolongée**

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.

**Effets potentiels différés** : Non disponible.

**Effets chroniques potentiels pour la santé**

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

<b>Généralités</b>	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N  Hexamethylbenzene Potassium bromide	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.  L'exposition répétée ou prolongée à la poussière peut entraîner une irritation respiratoire chronique. Aucun effet important ou danger critique connu. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Cancérogénicité</b>	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.  Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Mutagénicité</b>	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.  Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Tératogénicité</b>	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.  Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur le développement</b>	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.  Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur la fertilité</b>	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.  Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
<b><u>Toxicocinétique</u></b>		
<b>Absorption</b>	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Non disponible. Non disponible.  Non disponible. Non disponible. Non disponible.
<b>Distribution</b>	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Non disponible. Non disponible.  Non disponible. Non disponible. Non disponible.
<b>Métabolisme</b>	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Non disponible. Non disponible.  Non disponible. Non disponible. Non disponible.
<b>Élimination</b>	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Non disponible. Non disponible.  Non disponible. Non disponible. Non disponible.



**SECTION 11: Informations toxicologiques****Autres informations** : Non disponible.**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
<b>Adamantane</b> Tricyclo[3.3.1.1.3,7]décane	Aiguë CL50 285 à 312 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
<b>Potassium bromide</b> bromure de potassium	Aiguë CL50 100 mg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas Juvenile (oïselet, couvée, sevrage)	96 heures

**12.2 Persistance et dégradabilité****Conclusion/Résumé** : Non disponible.**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Nom du produit/ composant	LogP <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
<b>Adamantane</b> Adamantane	4.24	-	élevée
Tricyclo[3.3.1.1.3,7]décane	4.24	-	élevée
<b>Glycine-15N</b> Glycine-15n	-3.21	-	faible
<b>Hexamethylbenzene</b> Hexamethylbenzene	5.11	-	élevée
Hexaméthylbenzène	5.11	-	élevée
<b>Potassium bromide</b> bromure de potassium	-	1.41	faible

**12.4 Mobilité dans le sol****Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.**Mobilité** : Non disponible.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT** : Non applicable.**vPvB** : Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

**Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.






**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****Emballage**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**Autres informations** : **Dispositions particulières**  
251, 340

	<b>ADR/RID</b>	<b>IMDG</b>	<b>IATA</b>
<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN3316	UN3316	UN3316
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	TROUSSE CHIMIQUE	CHEMICAL KIT. Marine pollutant (Tricyclo[3.3.1.13,7]decane)	Chemical kit
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	9  	9  	9 
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III	III	III
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Oui.	Yes.	No.
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	<b>Transport avec les utilisateurs locaux :</b> toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.	<b>Transport avec les utilisateurs locaux :</b> toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.	<b>Transport avec les utilisateurs locaux :</b> toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.
<b>Autres informations</b>	Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.  <b><u>Numéro d'identification du danger</u></b> 90  <b><u>Quantité limitée</u></b> 0  <b><u>Dispositions particulières</u></b> 251, 340  <b><u>Code tunnel</u></b>	The marine pollutant mark is not required when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg.  <b><u>Emergency schedules (EmS)</u></b> F-A, _S-P_  <b><u>Special provisions</u></b> 251, 340	The environmentally hazardous substance mark may appear if required by other transportation regulations. <b><u>Passenger and Cargo Aircraft</u></b> Quantity limitation: 10 kg Packaging instructions: 960 <b><u>Cargo Aircraft Only</u></b> Quantity limitation: 10 kg Packaging instructions: 960 <b><u>Limited Quantities - Passenger Aircraft</u></b> Quantity limitation: 1 kg Packaging instructions: Y960

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

	(E)		<b>Special provisions</b> A44, A163
--	-----	--	--

**14.7 Transport en vrac** : Non disponible.  
conformément à l'annexe  
II de la convention Marpol  
73/78 et au recueil IBC

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisationSubstances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

**Annexe XVII - Restrictions** : Non applicable.

applicables à la  
fabrication, à la mise  
sur le marché et à  
l'utilisation de  
certaines substances et  
préparations  
dangereuses et de  
certains articles  
dangereux

Autres Réglementations UE

**Inventaire d'Europe** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Substances chimiques  
sur liste noire** : Non inscrit

**Substances chimiques  
sur liste prioritaire** : Non inscrit

**Liste de la Directive  
IPPC (Prévention et  
Réduction Intégrées de  
la Pollution) - Air** : Non inscrit

**Liste de la Directive  
IPPC (Prévention et  
Réduction Intégrées de  
la Pollution) - Eau** : Non inscrit

Réglementations nationales

**Surveillance médicale  
renforcée** : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance  
médicale renforcée: non concerné

**15.2 Évaluation de la  
sécurité chimique** : Ce produit contient des substances pouvant nécessiter une évaluation du risque  
chimique.

**SECTION 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes** : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage  
des substances et des mélanges  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
CPSE = concentration prédite sans effet  
RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

**Date d'édition/Date de  
révision** : 12/06/2014

27/29

**SECTION 16: Autres informations**

Classification	Justification
<b>Adamantane</b> Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul
<b>Hexamethylbenzene</b> Aquatic Chronic 4, H413	Méthode de calcul
<b>Potassium bromide</b> Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires) STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul

**Texte intégral des mentions H abrégées****: Adamantane**

H319  
 H400  
 H410

Provoque une sévère irritation des yeux.  
 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Hexamethylbenzene**

H413

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

**Potassium bromide**

H315  
 H319  
 H335 (Respiratory tract irritation)  
 H373  
  
 H373 (central nervous system (CNS))  
  
 H412

Provoque une irritation cutanée.  
 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 Peut irriter les voies respiratoires. (Irritation des voies respiratoires)  
 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (système nerveux central (SNC))  
 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte intégral des classifications [CLP/SGH]****: Adamantane**

Aquatic Acute 1, H400  
  
 Aquatic Chronic 1, H410  
  
 Eye Irrit. 2, H319

TOXICITÉ AIGUË POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1  
 TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1  
 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2

**Hexamethylbenzene**

Aquatic Chronic 4, H413

TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 4

**Potassium bromide**

Aquatic Chronic 3, H412  
  
 Eye Irrit. 2, H319  
  
 Skin Irrit. 2, H315  
  
 STOT RE 2, H373  
  
 STOT RE 2, H373 (central nervous system (CNS))  
 STOT SE 3, H335 (Respiratory tract irritation)

TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3  
 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2  
 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2  
 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2  
 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE (système nerveux central (SNC)) - Catégorie 2  
 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

**SECTION 16: Autres informations**

<b>Texte intégral des phrases R abrégées</b>	: Adamantane  Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Non applicable.  Non applicable. Non applicable. R48/23- Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. R36/37/38- Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
<b>Texte intégral des classifications [DSD/DPD]</b>	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	N - Dangereux pour l'environnement Non applicable.  Non applicable. Non applicable. T - Toxique Xi - Irritant
<b>Date d'édition/ Date de révision</b>	: 12/06/2014	
<b>Date de la précédente édition</b>	: 02/08/2012.	
<b>Version</b>	: 2	

**Avis au lecteur**

**Exclusion de responsabilité:** Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.